

Modification de la structure de l'opération

PartnerRe poursuivra son acquisition de PARIS RE au moyen d'une fusion après l'acquisition de 83% du capital social de PARIS RE

INFOS TITRE

- Mmemo : PRI
- ISIN : CH0032057447
- Bloomberg : PRI FP
- Reuters : PRI PA
- Euronext Paris - B

CONTACTS

+41 41 727 51 57

- **Analystes & Investisseurs**
Agences de notation
investor.relations@paris-re.com
- **Media**
press.relations@paris-re.com

Zoug, Suisse, le 29 septembre 2009. PARIS RE Holdings Limited (Euronext : PRI) ("PARIS RE") annonce avoir conclu le 28 septembre 2009 des accords définitifs modifiant la structure d'acquisition, précédemment annoncée, de PARIS RE par PartnerRe Ltd. ("PartnerRe"). En procédant directement à une fusion au lieu d'une offre publique d'échange, cette structure révisée devrait accélérer l'acquisition de PARIS RE par PartnerRe, la contrepartie proposée aux actionnaires de PARIS RE demeurant inchangée.

Comme annoncé précédemment par PartnerRe, PartnerRe a conclu des accords lui permettant d'acquérir un bloc de 77% du capital de PARIS RE et a déjà acquis environ 6% du capital de PARIS RE. Dans le cadre de ces opérations, PartnerRe a offert le même rapport d'échange de 0,30 action PartnerRe pour une action PARIS RE (sous réserve de certains ajustements rappelés ci-après). La réalisation de l'acquisition du bloc de 77% devrait intervenir au cours du mois d'octobre 2009, sous réserve de certaines conditions notamment l'obtention d'autorisations de la part de certaines autorités des assurances et de la concurrence. Les approbations des actionnaires de PARIS RE et PartnerRe requises pour la réalisation de l'acquisition du bloc de 77% ont été obtenues. Après la réalisation de l'acquisition du bloc d'actions, PartnerRe détiendra 83% du capital de PARIS RE.

A la suite de la réalisation de l'acquisition du bloc d'actions, PARIS RE s'est engagée à convoquer une Assemblée générale de ses actionnaires appelée à se prononcer sur une fusion, régie par le droit suisse, par laquelle PARIS RE serait absorbée par une filiale détenue à 100% par PartnerRe. Cette fusion conduirait PartnerRe à acquérir les actions restantes de PARIS RE suivant le même rapport d'échange de 0,30 action PartnerRe pour une action PARIS RE. PARIS RE communiquera à ses actionnaires, avec la convocation à l'Assemblée générale, une lettre d'information détaillant la structure d'acquisition révisée et informant ses actionnaires de leur droit de prendre connaissance de la documentation relative à la fusion (notamment le traité de fusion et le rapport d'audit sur la fusion) pendant une période de 30 jours précédant l'Assemblée. Une fois approuvée par des actionnaires représentant au moins 90% du total des droits de vote de PARIS RE, la fusion devrait prendre effet au cours du mois de décembre 2009. A cette fin, PartnerRe a annoncé qu'elle pourrait, dans les semaines à venir, conclure des accords visant à acquérir des actions de PARIS RE supplémentaires ou sécuriser des engagements de vote de la part d'autres actionnaires de PARIS RE.

PartnerRe entend procéder à l'admission de ses actions sur le marché réglementé Euronext Paris. Cette admission devrait intervenir concomitamment à la réalisation de la fusion. PartnerRe a annoncé qu'elle cherchera également à mettre en œuvre des mesures visant à accroître l'accès des actionnaires à la liquidité, y compris sur le *New York Stock Exchange*. PartnerRe a annoncé que ces mesures seraient précisées dans un communiqué de presse qui sera diffusé avant l'Assemblée générale des actionnaires de PARIS RE appelée à se prononcer sur la fusion.

Dans la structure d'acquisition révisée, la fusion ne sera plus précédée par une offre publique d'échange. Cependant, si (1) un vote positif d'au moins 90% du total des droits de vote de PARIS RE n'est pas obtenu en faveur de la fusion lors de l'Assemblée générale convoquée par le Conseil d'administration de PARIS RE ou à l'occasion de son ajournement ou de son report, ou (2) la fusion n'a pas pris effet au plus tard le 31 janvier 2010, la structure initiale d'acquisition sera rétablie.

Avant la réalisation de l'acquisition du bloc, la contrepartie remise à chaque étape de l'opération (y compris dans le cadre de l'acquisition antérieure du bloc de 6%) demeure susceptible d'ajustements, à la hausse comme à la baisse, dans l'hypothèse où les fonds propres nets d'actifs incorporels des deux sociétés viendraient à diverger de façon significative. De plus, le nombre d'actions PartnerRe remises en échange d'une action PARIS RE dans le cadre de la fusion sera ajusté à la hausse afin de tenir compte de tout dividende déclaré au titre des actions PartnerRe pour lesquelles la date de jouissance est située entre la réalisation de l'acquisition du bloc d'actions et la réalisation de la fusion.

Comme annoncé précédemment, PARIS RE prévoit d'effectuer une distribution de capital par réduction de la valeur nominale des actions d'un montant maximum de CHF4,17 par action PARIS RE (l'équivalent en francs suisses de USD3,85 au 7 juillet 2009, date à laquelle PARIS RE a fixé le taux de conversion USD/CHF utilisé pour la distribution de capital). Cette distribution de capital reste soumise à l'obtention de certaines autorisations réglementaires. Dans la mesure où cette distribution de capital n'interviendrait pas avant la réalisation de l'acquisition par PartnerRe du bloc de 77% du capital de PARIS RE décrite ci-dessus, elle interviendra immédiatement avant la réalisation de la fusion, ou plus tôt si l'ensemble des conditions nécessaires à cette distribution de capital a été réalisé et PartnerRe a obtenu des engagements permettant de sécuriser un vote positif suffisant des actionnaires de PARIS RE sur la fusion.

La modification de la structure d'acquisition ne modifie pas l'approche établie par les sociétés pour les renouvellements devant intervenir avant le 1^{er} juillet 2010 et pour lesquels PARIS RE et PartnerRe renouvelleront leurs portefeuilles séparément, chacune conformément à sa méthode habituelle de souscription.

Avertissement concernant les déclarations prospectives

Ce communiqué est susceptible de contenir au sujet de PARIS RE et PartnerRe, des « déclarations prospectives » telles que définies par les dispositions ayant trait au « safe harbor » du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les hypothèses et espérances de PARIS RE et PartnerRe en ce qui concerne les événements à venir et les performances financières, selon le cas, de PARIS RE, PartnerRe ou l'entité combinée. De telles déclarations sont sujettes à des risques commerciaux, économiques et compétitifs significatifs et des incertitudes, en vertu desquels les résultats réels pourraient être matériellement différents de ceux contenus dans les informations prospectives. Ces informations prospectives pourraient être influencées par de nombreux événements prévisibles et imprévisibles et des évolutions en termes d'exposition à des catastrophes, ou d'autres pertes matérielles et humaines, d'adéquation en réserves, de risques associées à l'exécution de stratégies d'affaires et l'intégration de nouvelles acquisitions, de niveaux et de tarification des affaires nouvelles et des renouvellements de contrats, de risques de crédit, d'intérêt, de devise et d'autres risques liés au portefeuille d'investissement de PARIS RE, PartnerRe ou l'entité combinée, à des changements dans les pratiques comptables, au risque qu'une condition à la réalisation de l'opération envisagée ne soit pas remplie, ou qu'une autorisation réglementaire potentiellement nécessaire pour mener à bien l'opération proposée ne soit pas obtenue ou soit obtenue sous des conditions qui ne sont pas prévues, à l'échec ou au retard dans la mise en œuvre de l'opération envisagée pour d'autres raisons, et d'autres éléments identifiés dans l'information enregistrée par PartnerRe auprès de la United States Securities and Exchange Commission (la "SEC", Autorité américaine de régulation des marchés financiers) et dans le Document de Référence de PARIS RE enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") le 29 avril 2009 sous le n° R.09-036, également disponible en anglais sur le site internet de PARIS RE (<http://www.paris-re.com>). Au vu des incertitudes significatives relatives à l'information prospective contenue dans ce communiqué, il est recommandé aux lecteurs de ne pas accorder de confiance excessive aux déclarations prospectives, lesquelles ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été émises. PARIS RE et PartnerRe n'ont aucune obligation d'actualiser ou de réviser lesdites informations prospectives.

PARIS RE Holdings Limited ne communique pas de « prévisions de bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (EC) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué ne doivent pas être comprises comme de telles prévisions de bénéfice.

Informations supplémentaires et où les obtenir

PartnerRe a enregistré un « proxy statement » auprès de la SEC pour l'opération envisagée. PARIS RE et PartnerRe conseillent vivement aux investisseurs et actionnaires de lire ce document ainsi que tout autre document pertinent enregistré auprès de la SEC puisqu'ils contiennent des informations importantes. Les investisseurs et actionnaires peuvent obtenir ces documents gratuitement sur le site internet de la SEC à www.sec.gov. De plus, les documents enregistrés par PartnerRe auprès de la SEC peuvent être obtenus gratuitement en contactant Robin Sidders, Director of Investor Relations, PartnerRe Ltd., 90 Pitts Bay Road, Pembroke, Bermuda HM 08, (441) 292-0888 ou sur la partie du site internet de PartnerRe dédiée aux relations avec les investisseurs sur www.partnerre.com.

Informations importantes pour les investisseurs et actionnaires

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres. Il n'y aura pas de cession de titres dans tout pays dans lequel une telle offre, sollicitation ou cession serait illicite si elle était effectuée avant l'enregistrement ou l'habilitation en vertu de la réglementation relative aux titres. La distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restriction en vertu de la loi ou de la réglementation. Par conséquent, les personnes qui viennent à prendre possession de ce document sont tenues de s'informer et de respecter ces restrictions.

PROCHAINE PUBLICATION

→ Résultats du 3^{ème} trimestre
et des 9 premiers mois 2009
Jeudi 12 novembre 2009

PARIS RE Holdings Ltd.
Postrasse 30, Postfach 851
CH-6301 Zug
+41 41 727 51 51
www.paris-re.com